

Concours de marque-pages manga

Inter-établissements

Règlement :

Etablissements participants :

Le collège Balzac d'Albi, Le collège Saut de Sabo de St Juéry, le collège Augustin Malroux de Blaye les mines, le collège et le lycée Bellevue d'Albi, le Lycée professionnel Clément de Pémillie de Graulhet, le Lycée Polyvalent de Mazamet et le Lycée des métiers Toulouse-Lautrec d'Albi. Ce concours est organisé par les professeurs-documentalistes de ces établissements. Il est proposé aux élèves volontaires.

Sujet :

Pour 2016 le sujet sera **les êtres imaginaires**.

Règlement :

Support du marque-page : feuille blanche canson. Largeur: 5 cm, Hauteur: 21 cm
Dessin obligatoirement en couleur. Décalquage interdit. Un seul marque-page par élève.
Au recto : Ecrire en bas : "Collège Bellevue". Au verso : écrire son nom.

Calendrier :

- Lancement du Prix le **4 janvier**.
- Dépôt des dessins dans chaque CDI au plus tard le **5 février**.
- Vote : Les marque-pages « tournent » dans tous lycées **entre le 7 et le 19 février** (les 2 semaines avant les vacances de février). Toute personne fréquentant le CDI peut voter (élèves, enseignants, personnel administratif, vie-scolaire, accueil, entretien etc.). Chacun doit voter pour le marque-page qu'il préfère dans chaque établissement. Géraldine Berger, artiste, départage les vainqueurs et choisit ainsi un vainqueur pour la catégorie lycée et un vainqueur pour la catégorie collège.
- Rentrée des vacances le **7 mars** : proclamation des résultats.

Prix :

2 prix sont attribués. Un prix pour le niveau collège, un prix pour le niveau lycée. Il s'agit d'un chèque cadeau de **40€** dans une librairie.